



COMMUNE DE THIÉFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 19 juin 2025 à 20 h 00

Secrétaire de séance : Mme Chantal VAXELAIRE,

Présents : Tous, sauf

Absents excusés : Mme Martine VOINSON, M. Thomas BOURDIER, Mme Audrey CALDERA, M. Nicolas LEROY et M. Jean-Claude MOREL (décédé),

Absents non excusés : M. Nicolas LEROY et M. Geoffrey GRANDEMANGE

Pouvoirs : Mme Martine VOINSON donne pouvoir à M. Stanislas HUMBERT

Mme Audrey CALDERA donne pouvoir à Mme Adeline NORROY

M. Thomas BOURDIER donne pouvoir à M. Arnaud THOUVENIN

Après lecture des grands points du dernier compte-rendu de réunion de Conseil par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu.

Pour les points « Finances » et « Travaux » M. le Maire cède la parole à Mme Adeline NORROY, adjointe aux finances.

FINANCES

➤ Participation au coût du transport scolaire pour les collégiens du collège de Vagney

Afin de pouvoir emprunter les transports scolaires, les familles doivent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) et au paiement du titre de transport scolaire sur le site www.fluo.eu/88, depuis le 05 juin 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

La délivrance de la carte de transport est conditionnée à l'enregistrement du paiement par le pôle transport. En absence de paiement, aucune carte, ni titre de transport provisoire ne sont délivrés.

Le coût du transport est de 105 € par élève pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre le soutien aux familles sous la forme d'un remboursement à hauteur de 94 € sur présentation de la copie de la carte de bus de l'enfant.

En 2024, 9 titres de transport ont été remboursés pour un montant total de 830.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de poursuivre la prise en charge du coût du transport scolaire pour les élèves de Thiéfosse scolarisés au collège de Vagney,
- FIXE le montant du remboursement du titre de transport à 94 €,
- PRECISE que cette prise en charge sera sous la forme d'un remboursement par virement bancaire sur présentation d'une copie de la carte de bus de l'enfant.

➤ Budget Chaufferie : Autorisation de consultation des banques et signature d'un prêt relais

Mme Norroy informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de création de la chaufferie et du réseau de chaleur, il est nécessaire de mettre en place un prêt relais dans l'attente du versement des subventions et un prêt classique pour le reste à charge afin de permettre le paiement des factures.

Mme Norroy propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des propositions de prêt relais jusqu'à 182 000 € et des propositions de prêt classique pour un maximum de 95 000.00 € sur 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. Le Maire à solliciter des propositions de prêt relais jusqu'à 182 000 €,
- AUTORISE M. Le Maire à solliciter des propositions de prêt pour un maximum de 95 000.00 € sur 25 ans,
- AUTORISE M Le Maire à signer les contrats de prêt qu'il jugera le mieux,
- AUTORISE M Le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

➤ **Budget général : Autorisation de consultation des banques et signature d'un prêt relais pour les travaux de la cour d'école**

Mme Norroy informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour d'école, il est nécessaire de mettre en place un prêt relais dans l'attente du versement des subventions et du reversement du Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) en 2027 afin de permettre le paiement des factures.

Mme Norroy propose au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des propositions de prêt relais jusqu'à 186 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. Le Maire à solliciter des propositions de prêt relais jusqu'à 186 000 €,
- AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat de prêt qu'il jugera le mieux,
- AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX

➤ **Attribution du marché de travaux : Construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur**

M. Kévin NICOT de la société Epure, en qualité de Maître d'Œuvre, rappelle aux conseillers le projet de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur puis présente les offres reçues dans le cadre du marché public de travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Mme NORROY rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur, qui s'élève à 272 894,64 € HT.

La date limite de remise des offres était fixée au 30/05/2025 à 12 : 00 sur la plate-forme www.spl-xdemat.fr

Le marché se compose de deux lots comprenant des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Lot n° 1 - VRD - GROS OEUVRE- RESEAU

PSE1 : Raccordement bâtiments tiers

PSE2 : Silo maçonné

Option : Moins-value toiture

Lot n° 2 – CHAUFFAGE

PSE1 : Raccordement bâtiments tiers

PSE2 : Silo maçonné

Option : Suppression des émetteurs écoles primaires

Une entreprise a remis son offre pour le lot n°1 et trois entreprises pour le lot n°2.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, Mme NORROY soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude Epure chargé des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

	IMHOFF			NGE			XOLIN		
CRITÈRE 1 : /50 (VALEUR TECHNIQUE)	50,0			24,0			30,0		
CRITERE 2 : /50 (PRIX)	<i>Montant HT</i>		Notes avec/sans PSE	<i>Montant HT</i>		Notes avec/sans PSE	<i>Montant HT</i>		Notes avec/sans PSE
	Offre de base	256 521,91 €	41,67	Offre de base	253 243,25 €	42,21	Offre de base	213 794,08 €	50,00
	Base + PSE 1	273 760,42 €	39,05	Base + PSE 1	270 453,94 €	39,53	Base + PSE 1	213 794,08 €	50,00
	Base + PSE 2	256 521,91 €	40,42	Base + PSE 2	253 089,95 €	40,96	Base + PSE 2	207 355,95 €	50,00
	Base+ Option	215 956,31 €	43,41	Base+ Option	223 569,62 €	41,93	Base+ Option	187 500,00 €	50,00
RECAPITULATIF DE L'OFFRE DE BASE	NOTE GLOBALE SUR 100	91,67	NOTE GLOBALE SUR 100	66,21	NOTE GLOBALE SUR 100	80,00	CLASSEMENT	1	2
	CLASSEMENT	1	CLASSEMENT	3	CLASSEMENT	2			

N° Lot et objet	Nom du soumissionnaire	Récapitulatif des offres Base			Récapitulatif offres avec PSE 1 Bâtiments Tiers			Récapitulatif offres avec PSE 2 Silo maçonné			Récapitulatif offres avec Options		
		Montant offre HT			Montant offre HT			Montant offre HT			Montant offre HT		
		Offre de base entreprise	Estimation validée en PRO	Ecart	Offre de base entreprise	Estimation validée en PRO (hors PSE)	Ecart	Offre de base entreprise	Estimation validée en PRO (hors PSE)	Ecart	Offre de base entreprise - option	Estimation validée en PRO (hors PSE)	Ecart
LOT 01 - VRD	PORTABROLIS	72 791,00 €	68 606,45 €	6%	82 261,00 €	84 546,60 €	-3%	89 221,00 €	78 296,45 €	14%	59 925,00 € (Option : - 12 866.00 €)	68 606,45 €	-13%
LOT 02 - CHAUFFAGE	IMHOFF	256 521,91 €	204 288,19 €	26%	273 760,42 €	216 672,64 €	26%	256 521,91 €	201 819,94 €	27%	215 956,31 € (Option : -4 565.60 €)	204 288,19 €	6%

Synthèse des offres recevables :	329 312,91 €	272 894,64 €	21%	356 021,42 €	301 219,24 €	18%	345 742,91 €	280 116,39 €	23%	275 881,31 €	272 894,64 €	1%
----------------------------------	--------------	--------------	-----	--------------	--------------	-----	--------------	--------------	-----	--------------	--------------	----

Au vu des critères du marché (50% sur le prix et 50 % sur la valeur technique), Mme Norroy propose au Conseil municipal, de retenir l'offre de :

Porta Brolis pour un montant de 59 925 €HT (base + Option) pour le lot n°1

Société Nouvelle Imhoff pour un montant de 215 956.31 €HT (base + Option) pour le lot n°2

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les entreprises :

- Porta Brolis pour un montant de 59 925 €HT (base + Option) pour le lot n°1

- Société Nouvelle Imhoff pour un montant de 215 956.31 €HT (base + Option) pour le lot n°2 dans le cadre du marché de travaux de construction d'une chaufferie bois et réseau de chaleur,

- DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,

- AUTORISE M. Le Maire à solliciter un financement au titre des C2E (Certificats d'Economies d'Energie).

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Stanislas HUMBERT informe les conseillers que :

- L'Association « Agri'Culture » et « l'Amicale des anciens » présentent leurs remerciements pour les subventions versées.
- Afin de réaliser des travaux sur un ouvrage d'art, la DIR-Est envisage de fermer la N66, dans le sens Bussang vers Remiremont, du lundi 08/09 (12h00) jusqu'au jeudi 11/09 (17h00). La fermeture sera effective du giratoire de Saulx, entre Rupt/Moselle et Ferdrupt jusqu'à l'échangeur de Vecoux - Xonviller. La déviation emprunterait la RD 486 du Thillot jusqu'à Travexin, puis la RD 43 jusqu'au Syndicat et la RD 417 jusqu'à l'échangeur du plan d'eau de Remiremont.
La circulation déjà dense sur la commune sera fortement impactée par cette déviation.

Madame Adeline NORROY informe les conseillers que la commission « Relations Publiques » se réunira le vendredi 27 juin à 18h pour le projet de bulletin municipal.

Séance levée à 21h15.